

Première rencontre entre le comité de sécurité incendie de la MRC des Laurentides et les directeurs incendie du territoire

Mont-Blanc, le 8 mai 2024 – Le comité de sécurité incendie de la MRC des Laurentides annonce l'entrée en vigueur du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie 2024-2034 de la MRC des Laurentides ainsi que le renouvellement de l'Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages entre Mont-Tremblant, Labelle, Val-des-Lacs et la Régie Incendie des Monts.

Le comité de sécurité incendie de la MRC des Laurentides s'est réuni la semaine passée avec les trois directeurs incendies de la MRC des Laurentides. Le comité a tenu à souligner l'arrivée d'Éric Fulker, nouveau directeur incendie de la Régie Incendie des Monts. Il rejoint donc Martin Cossette, directeur incendie de la municipalité de Labelle et Mathieu Darmana, directeur incendie de la ville de Mont-Tremblant et périphérie.

En juin 2000, le gouvernement du Québec adoptait la loi sur la sécurité incendie qui stipulait que les MRC devaient élaborer un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI). Ce schéma prévoit notamment des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre, et ce, en conformité avec les orientations déterminées par le ministère de la Sécurité publique.

Prévention, analyse des risques, inspection, protection du territoire, intervention... de nombreuses responsabilités sont entre les mains des trois services incendie. Pour cela, 13 casernes sont réparties sur le territoire de la MRC des Laurentides et 228 pompiers et officiers assurent la sécurité incendie* sur le territoire. Ce personnel essentiel est formé et entraîné pour accomplir leur travail adéquatement et de façon sécuritaire.

« Nous sommes fiers de la grande collaboration nouée avec les équipes des trois services incendie de notre MRC qui effectuent un travail remarquable. Leur rôle est essentiel afin d'assurer une protection incendie efficace pour nos citoyens et notre environnement. Nous tenons également à souligner la MRC des Laurentides pour le travail de concertation et d'analyse dans le cadre de ces travaux », précise Vicki Emard, présidente du comité de sécurité incendie de la MRC des Laurentides.

À propos du comité de sécurité incendie de la MRC, les membres sont : Vicki Emard, mairesse de la municipalité de Labelle et présidente du comité; Steven Larose, maire de la municipalité de Montcalm; Frédéric Broué, maire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts; Luc Brisebois, maire de la ville de Mont-Tremblant et Patricia Lacasse, mairesse suppléante de Val des Lacs.

Consultez le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie 2024-2034 ici : <https://mrclaurentides.qc.ca/securite-publique/>

* Données issues des directeurs des services de sécurité incendie en 2022

Source :

Laurent Querrach
MRC des Laurentides
Spécialiste en sécurité incendie et sécurité civile
(819) 425-5555, poste 1038
lquerrach@mrclarentides.qc.ca

Information :

Catherine Signoret
MRC des Laurentides
Agente aux communications
(819) 425-5555, poste 1048
csignoret@mrclarentides.qc.ca